Planification des examens de dépistage

1Harmos
Vue - poids - taille

3Harmos
Vue - ouïe - poids - taille
Contrôle de la couverture vaccinale et rattrapage vaccinal

6Harmos
Vue - poids - taille
Contrôle de la couverture vaccinale

9CO
Vue – ouïe – poids – taille
Vaccination hépatite B
Vaccination papillomavirus

10CO
Contrôle de la couverture vaccinale et rattrapage vaccinal
Vaccination varicelle

La vaccination est importante !
Grâce aux vaccins, la plupart des maladies infantiles n'apparaissent pratiquement plus en Suisse. Ils protègent vos enfants mais aussi ceux qui ne peuvent être vaccinés pour des raisons médicales.

Les activités sont assurées par les infirmières de l'Unité cantonale de santé scolaire de Promotion Santé Valais, sur mandat de l'Etat du Valais.

L'infirmière scolaire répond volontiers à toutes les questions relatives à la santé de votre enfant.
Vous désirez la contacter ?

Promotion Santé Valais (PSV)
Unité cantonale de Santé scolaire
www.santescolaire-vs.ch
Courriel : sante.scolaire@psvalais.ch

Santé scolaire
Schulgesundheit

agence dialog | graphem

L'infirmière scolaire et le médecin vous informent !

Santé scolaire
Schulgesundheit

A L'ÉCOLE

La santé scolaire remplit prioritairement une mission de dépistage et d'orientation : épidémies, maltraitance, problèmes de santé méconnus ou non suivis. Elle oriente les parents et les jeunes vers les services compétents.

Durant la scolarité obligatoire, le médecin et l'infirmière vont régulièrement :

- sensibiliser les enfants et les adolescents à leur propre santé
- dépister les troubles de la vue, de l'ouïe, du poids et de la taille
- contrôler la couverture vaccinale et effectuer gratuitement les vaccins nécessaires (avec l'accord parental)
- offrir un espace d'accueil, d'écoute, de conseils, d'orientation pour les jeunes et leurs familles
- organiser, en cas de besoin, un bilan de santé tout au long de la scolarité

La santé scolaire maintient le lien entre les parents et l'école lors de problèmes liés à la santé d'un enfant. Elle conseille les enseignants et les autorités pour des situations particulières de santé (affections chroniques : allergie, diabète, handicap, etc.). Elle collabore étroitement avec les partenaires médico-sociaux.

Les parents peuvent la solliciter en tout temps pour des conseils et des informations.

EN DEHORS DE L'ÉCOLE

La santé scolaire recommande aux parents d'effectuer pour leurs enfants deux bilans de santé, le premier avant l'âge de 5 ans et le second en 10CO. Ces examens sont menés par le pédiatre ou le médecin traitant, en cabinet privé. L'infirmière scolaire transmet à cet effet aux parents une lettre de recommandations et un formulaire adéquat.